

Discours de Madame la Députée provinciale

Annie TAULET

Remise des diplômes

Académie Provinciale de Police

Jurbise, le 8 mai 2015

Monsieur le Représentant du Gouverneur de province,
Monsieur le Chef de Corps et Vice-président de la
Commission permanente de la Police locale,
Monsieur le Coordinateur général,
Monsieur le Représentant du Directeur de la Direction
de la Gestion des Ressources et de l'Information,
Mesdames et Messieurs les Chargés de cours et
Membres du corps professoral,
Chères Diplômées, chers Diplômés,
Mesdames, Messieurs en vos titres et qualités,

L'année 2015 a certainement très mal débuté. Face à l'actualité des jours qui ont précédé notre cérémonie de remise de diplômes de janvier dernier, son annulation ne fut pas une décision facile, pouvant être considérée par certains comme une soumission au climat de terreur instauré par différents groupements minoritaires. Au lendemain de l'interpellation de plusieurs terroristes à Verviers, cette décision reposait avant tout sur des principes sécuritaires et ne s'inscrivait pas dans un contexte propice à l'aspect festif caractérisant une telle

cérémonie. Nous ne pouvons d'ailleurs commencer celle-ci sans avoir une pensée émue pour les victimes des différents attentats.

Heureusement, 2015 ne se résume pas qu'à cette menace lourde de conséquences. Cette année revêt aussi une dimension particulière pour l'institution que vous visitez ce jour. Voici en effet 30 ans que, sur ce lieu, l'Académie provinciale de police Emilien Vaes a été créée, grâce à l'esprit visionnaire et la pugnacité des Gouverneurs de l'époque, Messieurs Emilien Vaes et Michel Tromont et du Député permanent à cette même période, Monsieur Claude Durieux.

Comment est-on arrivé à cet acquis dont le Hainaut peut légitimement se montrer fier ?

Rappelons-nous seulement que c'est en 1949 que le Conseil provincial décidait de la création d'un centre d'entraînement pour policiers.

Ce premier pas allait en appeler d'autres au nom d'une adaptation à la législation mais surtout, afin de demeurer en phase avec les attentes sécuritaires d'une société où

la délinquance et de nouvelles formes de violence appelaient une action publique concertée et professionnalisée.

C'est bien à l'aube des années 80 que les actes de grand banditisme marquaient la Belgique dans sa chair...

Appelés à être dispensés dans des établissements scolaires, dans des locaux communaux peu appropriés ou dans des bases militaires, les cours et l'entraînement des policiers souffraient d'une carence évidente d'infrastructures et de lisibilité. Il devenait de la responsabilité d'un pouvoir public comme la Province de rechercher des voies de collaboration pour doter le Hainaut d'un outil digne de sa police.

C'est le 17 mars 1983 que la Députation permanente a ainsi officiellement admis le principe de la construction d'une Académie sur le site de Jurbise.

Grâce à un cofinancement du Ministère fédéral de l'Intérieur et de la Province de Hainaut, le complexe,

dans sa forme initiale, fut inauguré dès 1985. Le Hainaut voyait naître un outil dont peu d'observateurs soupçonnaient le potentiel de développement futur.

Et pourtant : en quelques années, l'Académie - comme on l'appelle familièrement dans la région - a grandi et a affirmé une volonté de s'impliquer dans la vie de la société. Durant ce cheminement de 30 ans, l'Académie Provinciale de Police de Jurbise a connu une évolution passionnante et permanente. Cette évolution fut intimement liée aux mutations sociales, organisationnelles et technologiques qu'a connues le monde policier. La réforme des polices fut à cet égard un cap franchi avec sérieux par l'Académie hainuyère. Elle a témoigné d'une réelle capacité à innover pour répondre aux attentes non seulement du milieu local et des zones de police mais également à celles des interlocuteurs fédéraux.

Imaginez simplement que depuis sa création, elle a multiplié par 12 le nombre de ses élèves accueillis chaque année ! Ce seul chiffre illustre le pari ambitieux

d'une Institution provinciale qui a fait de la formation l'un de ses métiers de base.

« Mieux apprendre pour mieux servir », dit la devise de l'Académie provinciale. J'ai le sentiment que nous avons fidèlement suivi cette voie et que cette école a toujours su se remettre en question en évaluant constamment la qualité des activités proposées et en tirant profit des enseignements retirés. La certification ISO 9001 obtenue dernièrement par celle-ci, mais aussi par trois autres filières de l'Institut Provincial de Formation du Hainaut (école d'administration, école du feu, école des secouristes-ambulanciers) illustre parfaitement ces derniers propos.

L'ampleur prise par les phénomènes de société, les sentiments d'insécurité, la paupérisation, l'évolution très rapide des types de criminalité dont notamment la cybercriminalité, les conflits sociaux et les formes de radicalisme rendent incontestablement la profession policière complexe. Le policier n'est plus seulement un instrument de la répression, il est avant tout un acteur social, témoin privilégié des difficultés d'aujourd'hui.

Notre Académie Provinciale de police a su s'imprégner de cette réalité en favorisant une évolution permanente de ses formations. Elle a également relevé l'indispensable impératif de la prospective et du partage des pratiques en contribuant à la création, en Belgique francophone, d'un centre d'étude sur la police et sur le plan international, du réseau FRANCOPOL (réseau international de formation policière).

Respect des droits et libertés, esprit de service au citoyen, la fonction d'exemple, d'intégrité et de proximité : ces idéaux guident la conduite d'une école qui a su s'intégrer dans un concept plus large : celui de l'Institut Provincial de Formation du Hainaut. Car depuis 1999, c'est bien d'un Institut multiforme qu'il convient de parler. Au travers de ces 5 filières, cet Institut est connu et reconnu, pour ses actions, son organisation et la qualité de ses formations destinées au personnel provincial, aux Pouvoirs locaux, mais aussi aux différents acteurs des métiers de la Sécurité tels les pompiers, policiers et secouristes - ambulanciers.

Le volume des activités de notre école de police n'a donc fait que croître durant ces trente dernières années. L'avenir immédiat est un peu plus sombre... L'année 2015 devrait en effet constituer un fameux coup d'arrêt par rapport à cette expansion, en espérant que celui-ci soit toutefois limité dans le temps. Des efforts conséquents ont dû être entrepris ces dernières années pour accueillir simultanément plus de 230 aspirants inspecteurs de police en formation de base. En cette période, nous n'en dénombrons pas plus de cent et les chiffres annoncés pour les futures admissions tendent à encore réduire ce nombre. Cette variabilité constitue une entrave au développement d'une vision à long terme et des investissements qui y sont liés. Elle est résolument dépendante des besoins plus limités des organisations policières, en raison des difficultés budgétaires des entités fédérales et des pouvoirs locaux, du report possible de l'âge de la pension pour la plupart des fonctionnaires de police du cadre opérationnel et de la volonté affichée par le Gouvernement fédéral de transférer certaines tâches policières vers d'autres acteurs.

L'année 2015 devrait également constituer un tournant essentiel pour la formation de base du cadre de base, lié à l'évolution de ses programmes et des modalités qui en découlent.

Cette formation fait l'objet depuis plusieurs années de remises en question, de projets de réforme... Enfin, un nouveau trajet de formation a été défini et l'Arrêté Royal qui consolidera sa mise en œuvre devrait être publié prochainement. Les évolutions majeures nécessitent des aménagements d'ampleur : adaptation des contenus de cours et des stratégies d'apprentissage, révision complète des processus d'évaluation des apprentissages, nouvelle répartition des charges de cours, communication auprès de toutes les parties prenantes, mise en œuvre des activités d'apprentissage sur le lieu de travail... Les développements utiles sont en cours et nécessitent un investissement considérable des acteurs concernés. En collaboration avec les zones de police locale et différents services de la police fédérale, nous allons notamment définir dans les prochaines semaines les premières orientations dédiées à l'apprentissage sur le lieu de travail. Dans ce cadre, nos aspirants seront amenés à se former

alternativement au sein de l'Académie Provinciale de Police et dans différentes organisations policières, mais aussi auprès de partenaires. Un des premiers défis sera de déterminer le rythme d'alternance, basé principalement sur les contraintes opérationnelles des entités policières et la cohérence des trajets d'apprentissage.

Enfin, l'année 2015 voit nos diplômés de ce jour effectuer leurs premiers pas au sein de la fonction policière.

Chers diplômées et diplômés, je tiens à vous adresser mes sincères félicitations pour le diplôme que vous allez recevoir ce soir.

Au partage de vos lauriers, j'associe toutes celles et ceux qui y ont contribué : vos proches, votre titulaire de promotion, vos formateurs et chargés de cours, sans oublier celles et ceux qui œuvrent dans la discrétion au soutien pédagogique, administratif et logistique.

La formation de base est essentielle, mais ne l'oubliez pas, cette première étape n'est qu'une fondation sur

laquelle vous construirez votre avenir professionnel. Celui-ci dépendra en grande partie de vous-mêmes, de la manière dont vous transcenderez les satisfactions et surtout les difficultés professionnelles pour grandir au service de notre société et garantir une certaine qualité de vie à notre population. Tout au long de votre carrière, vous aurez, dans le cadre des activités quotidiennes qui vous attendent, à faire preuve aux côtés de vos collègues d'un engagement sans faille. De votre service, de votre courage moral, de votre compétence, découleront le bon déroulement et le succès de ces activités.

Le respect est une valeur chère à notre institution. Le respect de l'autre devra vous habiter en permanence. La population ne pourra vous respecter que si elle se sent elle-même respectée. Dans les pouvoirs qui vous sont impartis, vous avez le monopole de l'usage de la contrainte. N'oubliez cependant pas que celui-ci doit en tout temps se fonder sur les principes de légalité, d'opportunité et de proportionnalité. Vous serez appelés fréquemment à faire preuve de rigueur et de fermeté, ceci ne vous dédouanera toutefois pas de recourir à la courtoisie et au savoir-vivre exigés par l'exercice

légitime de la fonction. Durant vos futures interventions, vous devrez rechercher continuellement un équilibre judiciaire en la matière. Vous devrez également faire preuve de discernement, d'une intelligence dans l'action policière.

Mesdames et Messieurs les invités, votre présence est un encouragement précieux pour ces policiers, ces futurs policiers et notre Police tout entière. Je vous remercie de vous être associés à cette cérémonie pour leur témoigner votre reconnaissance.

À vous chers diplômées et diplômés du jour, je vous souhaite d'exercer une activité professionnelle épanouissante et dynamique, qui soit synonyme d'engagement, bien sûr, mais aussi de qualité de vie.

Nous avançons, malgré nos difficultés, parce que nous sommes persévérants. Samuel Johnson disait fort joliment : « Les grandes choses ne sont pas réalisées par la force, mais par la persévérance ». Ainsi, à force de persévérance, je vous souhaite de mener à bien de grandes choses durant toute votre carrière.

Je vais maintenant céder la parole à Valérie Delcourt, Adjointe de direction à l'Académie Provinciale de Police, laquelle se chargera d'appeler tour à tour les diplômés de ce jour.

Je vous remercie de votre attention.